

Société Tunisienne
de l'Electricité et du Gaz



الشركة التونسية
لل كهرباء والغاز

**Direction Centrale Finances
et Comptabilité**

Direction Comptabilité

**ETATS FINANCIERS
2018**

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DE LA STEG	5
II – LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2018	7
III – LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018	9
• Le bilan	11
• L'état de résultat	15
• L'état des flux de trésorerie	17
IV – LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS	21
• Respect des normes comptables	22
• Principes et méthodes comptables pertinents et essentiels appliqués	22
• Les notes sur le bilan	31
• Les notes sur l'état de résultat	41
• Les résultats par activité	47
V – AUTRES INFORMATIONS	51
• Schéma des soldes intermédiaires de gestion	52
• Détermination du résultat fiscal	53
• Les engagements hors bilan	54
VI – RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE	55
VII – DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	63

Présentation de la STEG



Dénomination Sociale :

Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Statut Juridique :

La STEG est un Etablissement Public à caractère non administratif.
Elle a été créée par le décret-loi n° 8 du 3 avril 1962.

Siège Social : 38, Rue Kemal ATATURK - Tunis

Objet : Production, transport et distribution de l'électricité et du gaz.

Effectif au 31/12/2018 : 12 031 agents

Investissements annuels moyens (2016 à 2018) : 779 MDT

Chiffre d'affaires annuel moyen hors taxes (2016 à 2018) : 4118 MDT

Les faits saillants de l'exercice 2018



Les principales caractéristiques ayant marqué l'exercice 2018 :

- La poursuite de la réalisation du programme d'investissement dont l'enveloppe à fin 2018 s'est élevée à 1161 MDT et se rapporte à la production 698 MDT, au transport 203 MDT, à la distribution d'électricité 150 MDT, au gaz 95 MDT et divers 15MDT.
- Les ventes d'électricité de 2018 ont augmenté de 300 MDT soit 10,2% par rapport à 2017 passant de 2942 MDT à 3242 MDT. Les ventes de gaz naturel ont connu une évolution de 151,6 MDT (15%) passant de 992,1 MDT en 2017 à 1143,7 MDT en 2018.
- Les ventes des produits GPL en 2018 ont augmenté de 26% par rapport à 2017 passant de 104,4 MDT à 131,7 MDT.
- Le prix moyen d'achat de la TEP gaz est passé de 569,9 DT en 2017 à 805,5 DT en 2018 ; soit une augmentation de 41 %.
- Le résultat d'exploitation est passé de -151 MDT à fin 2017 à -552,8 MDT à fin 2018 et ce suite également à l'évolution de la facture combustible de 1408 MDT passant de 3159,7 MDT en 2017 à 4567,7 MDT en 2018 ; soit 44% de plus.
- Quant au résultat net de la période, il est passé de -1193,7 MDT à fin 2017 à -2 093,5 MDT à fin 2018 et ce suite à un accroissement significatif des charges financières de 503,2MDT passant de -1039,9 MDT en 2017 à -1543,1 MDT en 2018.



Les états financiers 2018

Le bilan



Bilan au 31 décembre 2018

EN DT

ACTIFS	Notes	2018	2017
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles :	I-1	7 119 575	7 119 575
Moins : Amortissement		-6 629 660	-6 211 538
Actifs corporels immobilisés			
Immobilisations corporelles achevées	I-1	11 845 339 507	11 551 510 601
Moins : amortissements		-6 246 980 025	-5 846 681 173
Immobilisations corporelles en cours	I-1	1 681 847 115	920 335 605
Immobilisations financières	I-2	103 736 538	92 801 333
Moins : provisions		-7 906 632	-8 172 799
Total des actifs immobilisés		7 376 526 416	6 710 701 604
Total des actifs non courants		7 376 526 416	6 710 701 604
ACTIFS COURANTS			
Stocks	I-3	267 121 039	244 922 623
Moins : provisions		-20 942 576	-18 414 068
Clients et comptes rattachés	I-4	2 284 297 504	1 737 921 747
Moins : provisions		-681 568 929	-531 689 504
Autres actifs courants	I-5	83 031 825	308 693 125
Moins : provisions		-13 650 148	-11 488 268
Autres actifs financiers	I-6	10 791 910	8 036 907
Liquidités et équivalents de liquidités	I-7	258 146 242	529 653 204
Total des actifs courants		2 187 226 868	2 267 635 767
TOTAL DES ACTIFS		9 563 753 284	8 978 337 371

Bilan au 31 décembre 2018

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2018	2017
CAPITAUX PROPRES			
Fonds de dotation		75 194 652	75 194 652
Réserves légales		235 002	235 002
Autres capitaux propres	I-8	1 573 607 065	1 545 820 625
Résultats reportés		-1 897 343 549	-703 662 836
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		-248 306 831	917 587 444
Résultat de l'exercice		-2 093 505 085	-1 193 680 714
Total des capitaux propres avant affectation		-2 341 811 916	-276 108 723
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	I-9	6 533 247 267	5 371 938 853
Dépôts de garantie		362 081 749	322 170 890
Provisions pour risques et charges	I-10	410 601 110	414 288 929
Autres passifs non courants	I-11	1 009 000	1 009 000
Total des passifs non courants		7 306 939 126	6 109 407 672
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	I-12	2 317 577 948	1 552 565 170
Autres passifs courants	I-13	519 408 226	526 544 615
Concours bancaires et autres passifs financiers	I-14	1 761 639 899	1 065 913 184
Total des passifs courants		4 598 626 073	3 145 022 969
TOTAL DES PASSIFS		11 905 565 200	9 254 430 641
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		9 563 753 284	8 978 337 371

L'état de résultat



Etat de résultat au 31 décembre 2018

EN DT

LIBELLES	Notes	2018	2017
REVENUS	II-1	4 534 263 470	4 067 791 442
Subvention d'exploitation	II-2	1 200 000 000	593 166 247
Coût des ventes	II-3	-6 114 965 249	-4 646 972 922
MARGE BRUTE		- 380 701 779	13 984 767
Autres produits d'exploitation	II-4	76 402 698	116 756 323
Frais d'administration		- 58 597 024	- 56 642 896
Autres charges d'exploitation	II-5	- 189 906 296	- 225 173 829
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 552 802 402	- 151 075 636
Charges financières nettes	II-6	-1 543 137 360	-1 039 908 959
Produits des placements	II-7	731 218	1 381 507
Autres gains ordinaires	II-8	23 298 457	11 015 037
Autre pertes ordinaires	II-9	- 16 347 731	- 10 413 636
RESULTAT AVANT IMPÔT		-2 088 257 817	-1 189 001 687
Impôt sur les bénéfices		- 5 247 268	- 4 679 027
RESULTAT NET		-2 093 505 085	-1 193 680 714
Effets des modifications comptables			23 833 753
Résultat après modifications comptables			-1 169 846 961

L'état des flux de trésorerie

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2018

EN DT

	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net :	-2 093 505 085	-1 193 680 714
Effets des modifications compt. Sur les résultats reportés		23 833 753
Ajustements pour :		
- Amortissements & provisions	604 101 827	606 644 897
- Amortissement des subventions	-88 840 140	-86 173 426
- Gains et pertes de change latents	942 260 792	740 781 095
Variation des :		
- Stocks	-22 198 416	-41 040 857
- Clients et comptes rattachés	-546 375 756	-129 231 996
- Autres actifs courants	223 382 438	-227 462 190
- Fournisseurs d'exploitation	615 994 549	259 368 349
- Autres passifs courants	6 399 083	97 225 469
- Résultat des cessions	2 348 242	1 496 066
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-356 432 465	51 760 444
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession d'immobilisations corporelles	7 078 075	6 831 201
Cession d'immobilisations financières	15 033 025	12 085 337
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-360 339
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-968 517 556	-561 874 389
Acquisitions d'immobilisations financières	-25 968 230	-42 811 125
Flux de trésorerie liés à l'investissement	-972 374 686	-586 129 315
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	2 402 873 279	1 826 500 247
Subventions d'investissements	116 626 579	125 003 848
Dépôts de garanties engagées	66 022 875	-19 864 914
Remboursement d'emprunts	-1 419 741 060	-1 272 481 875
Dépôts de garantie décaissés	-26 112 016	37 113 595
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 139 669 657	696 270 901
Variation de Trésorerie	-189 137 494	161 902 031
Trésorerie au début de l'exercice	429 469 967	267 567 938
Trésorerie à la fin de l'exercice	240 332 474	429 469 967

Les notes aux états financiers



RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les présents états financiers ont été arrêtés par référence aux normes comptables tunisiennes sauf les dettes en monnaies étrangères pour lesquelles la STEG applique les normes internationales.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques qui ont été utilisés pour l'arrêté de ces états financiers se résument comme suit :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la STEG sont constituées principalement de logiciels informatiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la STEG, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Bâtiments	50 ans
Equipement de distribution	25 ans
Equipement de transport	25 ans
Equipement de production hydraulique	25 ans
Equipement de production TV & TAC	20 ans
Equipement Gaz	20 ans
Matériel de production diesel	10 ans
Gros outillage	10 ans
Matériel de téléphonie	10 ans
Ascenseurs bâtiments industriels	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Equipement de bureau	5 ans
Matériel de sécurité	5 ans
Equipement informatique	3 ans

A noter que Les immobilisations existantes (centrales, lignes et postes HT) ont fait l'objet d'une étude sur les coûts de leur démantèlement. A compter de 2007, le coût de démantèlement est incorporé dans la valeur initiale des immobilisations.

Capitalisation des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts encourues pendant la période de construction sont incorporées au coût du bien donnant droit à capitalisation de telles charges.

L'immobilisation des charges d'emprunts est suspendue pendant les périodes de longue interruption des travaux. La STEG cesse également l'immobilisation des charges d'emprunts dès l'achèvement total ou partiel des travaux (projet avec plusieurs parties constitutives indépendantes) et ce, par application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 23 relative aux « coûts des emprunts ».

Pièces de rechanges spécifiques (pour centrales de production d'électricité...)

Les pièces des rechanges sont habituellement inscrites en stock et comptabilisées dans le résultat lors de leurs consommations. Toutefois, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si la STEG compte les utiliser sur plus d'un exercice.

De même, si les pièces de rechange (spécifiques) ne peuvent être utilisées qu'en association avec une immobilisation corporelle (non interchangeable) et que l'on s'attend à ce que leur utilisation soit irrégulière, elles sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur une période ne dépassant pas la durée d'utilité de l'actif s'y rapportant.

Coût de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de remise en état des sites d'exploitation

Les coûts de démantèlement et d'enlèvement des immobilisations techniques et de remise en état des sites d'exploitation (centrales de production d'électricité, postes et lignes HT, usine GPL, station d'El Borma...) sont estimés et incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations corporelles concernées en contrepartie de provisions pour risques et charges, après leur actualisation pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, pour être amortis sur les durées d'utilité économique de ces immobilisations corporelles.



Les profits résultant de la sortie des actifs ne sont pris en compte même si cette sortie est étroitement liée à l'évènement à l'origine des provisions pour coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de la remise en état des sites d'exploitation. De telles provisions ne sont constituées que lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite incombant à la STEG de démanteler et d'enlever les actifs et de remettre en état les sites d'exploitation. L'augmentation de ces provisions due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Cette méthode de comptabilisation issue de l'application des dispositions des normes comptables internationales IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, remplace celle préconisée par la norme comptable Tunisienne NCT 05, Immobilisations corporelles, jugée moins pertinente.

En effet, le paragraphe 32 de cette norme prévoit que « dans le cas d'une acquisition pour laquelle d'importants coûts démantèlement, de déplacement ou de remise en état devront être engagés à la fin de la durée d'utilisation, ceux-ci devront être déduits de la valeur résiduelle escomptée de l'immobilisation, ce qui induira une augmentation de la charge d'amortissement annuelle. Tout solde négatif en résultant devra être provisionné au passif ».

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, hormis les frais. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur intrinsèque ou boursière s'il s'agit de titres cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

4. CHARGES REPORTEES

En règle générale, les charges engagées par la STEG au cours d'un exercice sont imputées en totalité à cet exercice. Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « autres actifs non courants », puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

5. STOCKS

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant, en plus du prix d'achat, les frais d'approche : droits de douane, frais de transport, d'assurance et autres frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont valorisés en appliquant la méthode du coût moyen pondéré.

La provision des stocks au niveau de la STEG est calculée par plusieurs critères à savoir :

- 100% sur les articles rossignols du magasin rossignol
- 15% sur le stock de combustible impompable.
- La différence entre le cout d'achat et le prix de vente du gaz naturel qui multiplie la quantité du gaz détenue dans les pipes et destinée à la revente.
- Provision sur la base des taux de couverture pour les autres. Cette provision est déterminée selon une matrice du pourcentage de dépréciation en fonction de la couverture et de la nature du matériel.
- Pour les articles en stocks qui n'ont pas subi une consommation pendant les trois dernières années, le taux de provision pour dépréciation de valeur maximum appliqué est de 40%.

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Pour la détermination de la provision pour dépréciation des comptes clients, la STEG utilise les taux suivants :

- Provisions impayés N-2 et antérieurs des clients travaux, AGM (gaz mensuelle) et MT : 100% ;
- Provisions impayés ADM BT année N-1 et antérieurs : 50% ;
- Provisions dossiers proposés aux contentieux : 25% du solde physique ;
- Provisions impayés contentieux : 75% du solde comptable ;
- Provisions facilité de paiement : 25% du solde comptable ;
- Provision client entreprises publiques en difficultés : 100% ;
- Provisions client en difficulté : 100% ;
- Provisions impayés fraudes : 25% du solde comptable ;



- provisions impayés domiciliés MT et Gaz : 50% du solde comptable ;
- Provisions chèques rejetés/ clients : 100% du solde comptable ;
- Provisions effets rejetés/ clients : la provision est calculée sur le solde physique de l'exercice diminué des règlements du mois de décembre et des chèques réglés au début de N+1. Sinon ; 100% du solde comptable ;
- Les impayés RCD et de la famille de l'ex Président de la République sont totalement provisionnés ;
- Provisions collectivités publiques : année N-2 et antérieurs : 100% et année N-1 et antérieurs : 50%
- Provision pour facilité de paiement :
 - Pour les facilités de paiement pris en charge : (compte 41012 : abonnés facilités de paiement), le solde est provisionné à raison de 25% à l'instar du proposé au contentieux
 - Pour les facilités de paiement facturées en non encore encaissées (compte 410193 : abonnés échéance de facilité) ; la créance douteuse est provisionnée à raison de 75%.
- Provisions individualisées :
 - EL FOULEDH : 100%
 - SNCPA : 100%
 - CIOK : 100%

7. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes comptables internationales).

Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

8. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la STEG sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lors du règlement, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte inscrite dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

9. REVENUS :

Les ventes

Les ventes d'électricité et de gaz sont constatées en produits à l'émission des factures intermédiaires (factures d'acomptes) ou définitives.

Avances sur consommation

Les avances sur consommations ne font pas partie des revenus proprement dits. A leur réception, elles sont traitées comme des dépôts et cautionnements reçus et présentées parmi les passifs non courants. Elles sont débitées préalablement à la rupture des contrats d'abonnement.

Energie en compteurs ou « énergie livrée et non facturée »

A la fin de la période comptable (année ou semestre), l'énergie livrée et non encore facturée est estimée et prise en compte parmi les revenus. Les quantités de cette énergie livrée et non facturée sont déterminées à partir des éléments de la dernière facturation et ce pour chaque client. L'évaluation est faite sur la base du prix de vente moyen de la dernière période de facturation. Une décote de 15% est faite pour tenir compte des charges restant à engager (relève, facturation, etc.).

Travaux et Prestations Remboursables « TPR »

Les revenus de la STEG découlant de la réalisation de travaux ou de la prestation de services facturables à des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les factures sont émises.



A la date de clôture, les revenus issus de travaux ou services partiellement exécutés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement prescrite par les normes comptables en vigueur.

10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les sommes encaissées des tiers comme contribution au financement des investissements sont constatées en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

11. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

a. Provision pour charge – frais de démantèlement

La STEG a constitué à partir de 2006 des provisions pour faire face aux coûts de démantèlement des équipements (centrales) à la fin de leur vie utile. En 2007, elle a étendu ces provisions pour couvrir ses principales installations : les centrales non encore prises en charge, les lignes HT, les postes HT ainsi que les ouvrages gaz (usine GPL et station d'El Borma).

Les normes comptables internationales IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 37 Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ont été adoptées pour le traitement comptable de ces coûts d'abandon. Le taux d'actualisation adopté est de 9,553 %. Un taux d'inflation de 7,5% a été retenu pour cette année.

b. Provision pour charge – avantages au personnel

Etant donné que les états financiers arrêtés au 31 décembre de chaque année doivent présenter de façon exhaustive les passifs de la société, la STEG a décidé pour la première fois en 2010, de comptabiliser les passifs dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs sont définis conformément au cadre conceptuel tunisien de la comptabilité. Toutefois en absence d'une norme tunisienne qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des passifs liés aux avantages du personnel en l'occurrence les avantages postérieurs à l'emploi, le recours à la norme internationale l'IAS 19 Avantages au personnel, qui est fondée sur un cadre conceptuel international similaire à celui tunisien, s'avère indispensable pour le traitement de ces avantages dont la valeur est jugée significative.

En effet, dès la titularisation d'un agent STEG, il acquiert un droit à une indemnité de départ à la retraite qui correspond à six salaires. La norme internationale IAS 19 classe cet avantage parmi les avantages postérieurs à l'emploi à long terme et elle exige que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme soit égal au total de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont décrites comme suit :

- Taux d'augmentation des salaires 4,45% ;
- Le taux d'actualisation est de 9,553%

Notes sur le bilan

Note n°1- 1-a- Immobilisations :

	Situation au 1 ^{er} janvier	Acquisitions 2018	Sorties 2018	Situation fin 2018	Amortisse- ments au 1 ^{er} janvier	Dotations 2018	Sorties 2018	Amortisse- ments fin 2018	VCN à fin 2018
Immobilisations incorporelles	7 119 575			7 119 575	6 211 538	418 123		6 629 660	489 915
Logiciels	7 119 575			7 119 575	6 211 538	418 123		6 629 660	489 915
Immobilisations corporelles	11 551 510 601	355 986 765	62 157 859	11 845 339 507	5 846 681 173	453 067 877	52 769 025	6 246 980 025	5 598 359 482
Equipement de production & lignes	10 107 448 680	330 984 857	43 736 289	10 394 697 248	4 917 885 953	398 147 983	34 347 455	5 281 682 197	5 113 015 051
Terrains & constructions	955 008 009	22 501 089	5 366 512	972 142 587	469 961 819	43 904 967	5 366 512	508 504 559	463 638 028
Matériel de comp- tage & autres	320 683 719	211 156		320 894 875	318 946 763	35 898		318 982 661	1 912 214
Matériel roulant	110 653 573	726 000	1 913 063	109 466 510	87 644 007	8 411 619	1 913 063	94 142 562	15 323 948
Mobilier & matériel de bureaux	57 716 620	1 563 663	11 141 995	48 138 288	52 242 631	2 567 411	11 141 995	43 668 047	4 470 241
Total en DT	11 558 630 176	355 986 765	62 157 859	11 852 459 082	5 852 892 711	453 486 000	52 769 025	6 253 609 686	5 598 849 396

Note n°I-1-b- Immobilisations en cours brutes :

	2018	2017
Immobilisations en cours brutes	1 681 847 115	920 335 605
Les principaux projets en cours de réalisation concernent :		
La production d'électricité	719 MD	58 MD
Le transport d'électricité	413 MD	299 MD
La distribution d'électricité	87 MD	86 MD
Le gaz	354 MD	357 MD
Divers	19 MD	9 MD
Avances sur travaux Electricité	84 MD	107 MD
Avances sur travaux Gaz	5 MD	4 MD

Note n°I-2- Immobilisations financières :

	2018	2017
Emprunt Obligataire 2014	3 125 000	3 750 000
Effets à recevoir Long Terme	578 878	669 382
Prêts accordés au personnel (*)	77 983 041	65 894 206
Titres de participation (**)	21 392 899	21 512 697
Dépôts et cautionnement	656 719	975 047
Total en DT	103 736 538	92 801 333
Provisions Titres de participation	-7 358 468	-7 283 594
Provisions Dépôts et cautionnement	-548 164	-889 205
Total en DT	-7 906 632	-8 172 799

(*) Les prêts accordés au personnel se composent essentiellement de prêts pour l'accession à la propriété immobilière pour une valeur de 75 MDT

(**) Le portefeuille titres de participation s'élève à 21,4 MDT au 31 décembre 2018. Les participations concernent 34 entreprises dont 2 en veilleuse et 6 en liquidation. La provision pour dépréciation du portefeuille titres s'élève à 7,3 MDT et concerne 16 entreprises dont 10 entièrement provisionnées. Le portefeuille se compose essentiellement des titres :

STB	10 127 341 TND
Technopole BorjCedria	3 849 900 TND
Joint-Gas	2 559 050 TND
Elmed Etudes	1 350 000 TND
SODIT SICAR	800 000 TND



Note n°I- 3 - Stocks :

Les stocks d'exploitation (matières consommables, matières premières et produits finis) se sont élevés à fin 2018 à 231 777 439 Dinars et ont été provisionnés à raison de 18 660 412 Dinars. Les stocks d'investissement (Compteurs, transformateurs et disjoncteurs) se sont élevés à fin 2018 à 35 343 600 Dinars et la provision y afférente s'est élevée à 2 282 164 Dinars.

	2018	2017
STOCKS D'EXPLOITATION	231 777 439	201 162 905
Matières premières	78 445 497	76 399 024
Fuel lourd	41 390 851	41 504 628
Gaz oil	28 512 424	29 037 061
Gaz	8 542 221	5 857 335
Matières consommables	150 296 594	123 175 098
Pièces de rechanges	32 160 720	32 204 618
Fils & câbles	52 664 491	42 921 039
Supports et isolateurs	23 081 525	15 526 502
Matériel & outillage	16 803 277	9 109 421
Matériel de distribution gaz	17 135 683	15 741 669
Autres matières consommables	8 450 898	7 671 850
Produits finis GPL	2 378 305	1 200 116
Autres articles de stocks	657 043	388 667
STOCKS D'INVESTISSEMENT (Compt, transf, disjonct)	35 343 600	43 759 718
VALEUR BRUTE DES STOCKS EN DT	267 121 039	244 922 623
Provision sur stock d'exploitation	-18 660 412	-16 601 063
Provision sur stock immobilisé	-2 282 164	-1 813 005
STOCKS NETS EN DT	246 178 463	226 508 555

Note n°I- 4 - Clients et comptes rattachés :

Le solde des créances clients et comptes rattachés a augmenté durant l'année 2018 pour passer de 1 737 921 747 Dinars en 2017 à 2 284 297 504 Dinars au 31 décembre 2018.

	2018	2017
Créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	664 725 513	560 991 782
Créances /Etat & Administrations	953 913 006	655 780 192
Créances actives(*)	949 882 971	651 750 156
Créances impayées	4 030 036	4 030 036
Créances /Industriels	375 368 036	252 015 929
CPC, gaz naturel	50 134 689	38 330 781
Autres industriels	323 525 486	211 977 286
Créances impayées	1 707 861	1 707 861
Créances douteuses	106 017 921	94 157 056
Créances, factures à établir	147 821 753	153 255 906
Energie livrée & non facturée	148 542 200	144 352 750
Créances en cours de régularisation	-720 447	8 903 156
Créances abonnés domiciliés	52 324 307	35 295 966
Abonnés, effets à recevoir	20 318 617	21 164 013
Autres créances	7 936 017	4 453 106
Sous total en DT	2 328 425 172	1 777 113 950
Redevances RTT	-32 921 666	-29 681 077
Clients créditeurs (à affecter)	-11 206 002	-9 511 126
Total en DT	2 284 297 504	1 737 921 747
Provision sur créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	-105 837 727	-86 898 475
Provision sur créances /Etat & Administrations	-428 186 250	-310 924 262
Provision sur créances /Industriels	-42 632 844	-39 175 083
Provision sur créances douteuses	-85 088 244	-74 581 116
Provision Abonnés, effets à recevoir	-19 823 863	-20 110 567
Total en DT	-681 568 929	-531 689 504

(*) Ces créances peuvent être réparties comme suit :

Les administrations à budget d'Etat :	572,4 MDT
Les sociétés nationales et offices :	347,3 MDT
Les collectivités publiques :	104,4 MDT
Les ambassades et organismes internationaux :	1,45 MDT
Conventions AIC :	15,4 MDT
STIR :	141 MDT
ETAP :	62 MDT



Note n°I- 5- Autres actifs courants :

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 83 031 825 Dinars contre 308 693 125 Dinars au 31 décembre 2017.

	2018	2017
Fournisseurs débiteurs	2 296 229	2 721 594
Frs avances & acomptes	0	602 312
Emballages à rendre	123 670	123 670
Avaries sur matériels importés	591 175	591 126
Autres fournisseurs débiteurs	1 581 384	1 404 486
Personnel	29 437 816	25 796 719
Avances & acomptes	23 037 259	21 074 987
Dépassements quota de gratuité	466 026	670 331
Fonds de solidarité	4 288 989	2 665 274
Agents parties débiteurs	434 536	362 961
Autres créances	1 211 005	1 023 166
Etat	25 394 796	26 914 972
Crédit d'impôt	13 759 813	14 400 157
Retenues à la source	3 941 123	3 300 515
Participation aux branchements gaz	7 693 860	9 214 300
Parties liées	1 285 760	1 285 775
Créances sur sociétés filiales	1 285 760	1 285 775
Autres débiteurs	8 182 629	7 202 868
Dégâts causés aux biens de la STEG	1 892 682	1 998 538
Divers	6 289 947	5 204 330
Compte de régularisation	14 351 239	241 855 607
Charges constatées d'avances	14 236 101	37 546 724
Produits à recevoir	115 138	204 308 882
Comptes d'attente débiteurs	2 083 357	2 915 590
Total en DT	83 031 825	308 693 125
Provision Emballages à rendre	-123 670	-123 670
Provision Avaries sur matériels importés	-591 126	-591 126
Provision Agents parties débiteurs	-434 520	-362 946
Provision Créances sur sociétés filiales	-1 285 760	-1 285 760
Provision Dégâts causés aux biens de la STEG	-1 892 681	-1 909 676
Provision Divers	-4 700 879	-3 932 615
Provision Comptes d'attente débiteurs& fonds Solid.	-4 621 511	-3 282 475
Total en DT	-13 650 148	-11 488 268

Note n°I- 6 - Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers s'élèvent à fin 2018 à 10 791 910 Dinars contre 8 036 907 Dinars à fin 2017.

	2018	2017
Prêts à - 1 an	10 166 910	7 411 907
Echéance moins d'un an Emprunt obligataire 5014	625 000	625 000
Total en DT	10 791 910	8 036 907

Note n°I- 7 –Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont passé de 529 653 204 Dinars au 31 décembre 2017 à 258 146 242 Dinars au 31 décembre 2018.

	2018	2017
Banques et chèques postaux	254 766 706	526 483 645
Chèques, quittances à encaisser	3 282 361	2 971 507
Effets remis à l'encaissement	4 258	70 501
Caisses	92 917	127 552
Total en DT	258 146 242	529 653 204

Note n°I- 8- Mouvements des capitaux propres :

	2018	Mouvements de 2018		2017
		Entrées	Sorties	
Fonds de dotation	75 194 652			75 194 652
Réserve légale	235 002			235 002
Réserve spéciale de réévaluation	417 380 911			417 380 911
Réserve spéciale de réinvestissement	2 153 193			2 153 193
Autres réserves	31 394 605			31 394 605
Subventions d'investissement	1 122 678 355	116 626 579	88 840 140	1 094 891 916
Résultats reportés	-1 897 343 549	-1 193 680 714		-703 662 836
Résultat de l'exercice	-2 093 505 085			-1 193 680 713
Total en DT	-2 341 811 916	-1 077 054 134	88 840 140	-276 093 270



Note n°I- 9- Emprunts :

L'endettement durant l'année 2018 peut être détaillé comme suit :

	2018	2017
Crédits directs en devises	6 044 407 861	4 963 574 251
Solde au 1 ^{er} janvier	4 963 574 251	4 054 469 637
Tirages de l'année	613 542 431	508 226 602
Actualisation à la clôture	911 843 747	782 958 709
Reclassement au CT	-444 552 568	-382 080 697
Crédits rétrocédés en devises	447 043 938	343 224 007
Solde au 1 ^{er} janvier	343 224 007	324 792 525
Tirages de l'année	72 188 652	30 915 482
Actualisation à la clôture	76 636 007	27 283 979
Reclassement au CT	-45 004 728	-39 767 979
Crédits en TND	41 795 468	65 140 595
Solde au 1 ^{er} janvier	65 140 595	34 263 500
Tirages de l'année	0	61 000 000
Reclassement au CT	-23 345 127	-30 122 905
Total des dettes à long terme en DT	6 533 247 267	5 371 938 853

L'analyse de la structure des emprunts par devise à fin 2018 permet de constater que l'Euro représente 62 %, le Dollar US 18 % et le Dinar Koweïtien 10 % soit un total de 90 % des emprunts. Il est à remarquer que le dinar tunisien représente 1 % des emprunts.

Note n°I- 10 - Provisions pour risques & charges :

	2018	2017
Provisions pour risques	20 000	20 000
Risque fiscal	20 000	20 000
Provisions pour charges	409 078 647	411 223 622
CPC, autres litiges	10 213 954	8 851 929
Charges d'assurance CPC	9 383 952	9 383 952
Démantèlement des équipements	308 011 595	311 068 017
Indemnités à servir sur fonds de solidarité	64 744 414	65 645 566
Personnel, indemnités de départ à la retraite	-29 987 792	-30 438 367
Déficit vendeur British Gaz (*)	46 000 000	46 000 000
Charges d'indemnisation ANSALDO	712 524	712 524
Autres provisions	1 502 463	3 045 308
Actions en justice	1 502 463	3 045 308
Total net en DT	410 601 110	414 288 929

(*) Cette provision correspond aux déficits vendeurs sur les sites «Hasdrubal et Miskar» exploités par «British Gaz». Ces déficits quoique facturés, sont sujet de négociation entre les parties concernées depuis la fin de l'exercice 2010. Par conséquent et compte tenu des éléments d'informations disponibles, le sort final de cette situation reste incertain.

Note n°I- 11 - Autres passifs non courants :

	2018	2017
Crédit Trésor	244 000	244 000
Versements reçus sur augmentation de capital	765 000	765 000
Total en DT	1 009 000	1 009 000

Note n°I- 12- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs a passé de 1 552 565 170 Dinars au 31 décembre 2017 à 2 317 577 948 Dinars au 31 décembre 2018.

	2018	2017
Fournisseurs d'exploitation Electricité	319 639 243	207 014 999
Locaux	212 333 356	162 898 751
Etrangers	107 305 887	44 116 249
Fournisseurs d'exploitation Gaz	1 512 402 950	1 009 336 105
Locaux	712 065 378	671 013 460
Etrangers	800 337 573	338 322 646
Fournisseurs d'immobilisations Electricité	443 756 783	300 466 448
Locaux	71 022 440	73 130 392
Etrangers	372 734 343	227 336 056
Fournisseurs d'immobilisations Gaz	30 288 151	24 560 257
Locaux	7 185 301	6 609 493
Etrangers	23 102 849	17 950 764
Factures bloquées	3 751 866	3 502 933
Fournisseurs, soldes à régulariser	7 738 955	7 684 428
Total en DT	2 317 577 948	1 552 565 170



Note n°I- 13 - Autres passifs courants :

Les autres passifs courants ont passé de 526 544 615 Dinars en 2017 à 519 408 226 Dinars à fin 2018.

	2018	2017
Clients, avances reçues	199 857 534	181 489 583
Personnel	100 606 036	82 912 441
Rappels, congés & charges à payer	82 535 097	68 116 747
Mutuelle	18 070 939	14 795 693
Etat	167 569 453	206 544 362
Commission de garantie	33 891 259	29 908 399
Surtaxe municipale	79 822 536	144 600 569
TVA & retenues à la source	48 033 866	29 421 962
Autres impôts et taxes	5 821 792	2 613 431
Contribution RTT	16 363 362	18 088 509
CNPRS	8 672 744	13 709 252
Autres créditeurs	26 339 097	23 800 469
Total en DT	519 408 226	526 544 615

Note n°I- 14- Concours bancaires & autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 761 639 899 Dinars contre 1 065 913 184 Dinars au 31 décembre 2017. Le détail de ces derniers est présenté comme suit :

	2018	2017
Crédits à CT en devises	1 664 242 542	900 157 971
Reclassement du LMT au CT	499 680 460	385 961 943
Crédit revolving Sonatrach	1 074 730 082	514 196 028
Crédit relais Centrale Bouchemma	89 832 000	0
Crédits à CT en TND	23 345 127	23 345 127
Concours bancaire	17 813 767	100 183 237
Charges d'intérêt à payer	56 238 463	42 226 849
Total en DT	1 761 639 899	1 065 913 184

Les notes sur l'état de résultat



Note N° II-1- Revenus :

Les revenus de la STEG durant l'année 2018 totalisent la somme de 4 534 263 470 Dinars contre 4 067 791 442 Dinars à fin 2017.

	2018	2017
Ventes d'électricité	3 242 027 148	2 942 077 342
Basse tension	1 525 712 404	1 478 056 613
Moyenne tension	1 456 983 594	1 236 136 699
Haute tension	259 331 150	227 884 030
Ventes de gaz naturel	1 143 706 638	992 093 121
Basse pression	241 306 000	210 502 307
Moyenne pression	263 439 024	227 738 431
Haute pression	638 961 613	553 852 383
Ventes de GPL	131 674 449	104 425 036
Butane	45 088 857	37 279 340
Propane	50 746 480	40 776 692
Gazoline	35 839 112	26 369 003
Autres revenus	11 487 596	13 189 484
Travaux	9 193 751	11 334 187
Prestations de services	318 559	159 340
Ventes de matériel	1 774 504	1 553 286
Ventes de sous-produits	200 781	142 671
Variation de l'énergie livrée & non facturée	4 189 450	16 520 727
Variation du stock GPL	1 178 189	-514 267
Total en DT	4 534 263 470	4 067 791 442

Note N° II-2- Subventions d'exploitation :

La subvention directe est une subvention d'équilibre accordée par l'Etat à la STEG en vue de soutenir et de maintenir son équilibre financier étant donné que les prix de vente des produits de la STEG sont fixés par le Ministère de tutelle.

	2018	2017
Subvention directe reçue	1200 000 000	593 166 247
Total en DT	1200 000 000	593 166 247

Note N° II-3- Coût des ventes :

	2018	2017
Achats de Combustible (*)	4 567 760 877	3 160 678 969
Achats d'Electricité	492 626 117	459 236 987
Autres achats	174 477 042	155 221 437
Variation stock matières	-29 430 486	-20 689 668
Services extérieurs	219 841 167	236 458 766
Frais de personnel (**)	462 694 944	428 013 920
Impôts et taxes	18 583 136	13 032 256
Dotations aux amortissements	453 486 000	443 883 653
Ventes de déchets	-5 924	-12 426
Travaux faits par l'entreprise	-97 630 458	-86 034 651
Frais administratifs	-58 597 024	-56 642 896
S/Total en DT	6 203 805 390	4 733 146 348
Résorption de la participation des tiers	-88 840 140	-86 173 426
Total en DT	6 114 965 249	4 646 972 922

(*) Les achats de combustibles ont atteint 4 567,7 MDT à fin 2018 contre 3 160,6 MDT à fin 2017 enregistrant une hausse de 1407,1 MDT ; soit 44%.

(**) Les frais de personnel ont passé de 428 013 920 Dinars en 2017 à 462 694 944 Dinars en 2018 enregistrant une augmentation de 8%. Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017
Salaires et appointements	348 625 238	313 948 694
Charges patronales	69 869 001	69 899 226
Autres	44 200 704	44 166 000
Total en DT	462 694 944	428 013 920

Note N° II-4- Autres produits d'exploitation :

	2018	2017
Récupérations de frais	20 317 903	34 364 640
Reprises sur provisions	31 308 327	77 888 852
Pénalités sur marchés	24 124 988	3 600 482
Autres produits d'exploitation	651 480	902 349
	76 402 698	116 756 323



Note N° II-5- Autres charges d'exploitation :

	2018	2017
Dot. aux provisions pour dépréciation d'actifs	182 915 223	217 209 821
Autres Dotations aux provisions	2 019 684	3 416 035
Dons & subventions	1 573 771	1 112 566
Autres charges	3 397 619	3 435 408
Total en DT	189 906 296	225 173 829

Note N° II-6- Charges financières nettes :

Les charges financières se sont élevées à 1 543 137 360 Dinars à fin 2018 contre 1 039 908 959 Dinars à fin 2017.

	2018	2017
Charges d'intérêts sur emprunts	184 924 469	146 846 483
Intérêts sur crédits en devises	158 145 151	134 313 939
Intérêts sur crédits de trésorerie	22 179 030	11 894 103
Commissions de garantie sur emprunts(*)	3 982 860	0
Autres charges sur emprunts	617 428	638 441
Autres charges financières	192 982	76 413
Ch. Fin. liées à des Ex. antérieurs	-23 478	-9 293 459
Provisions p/ dép. des actifs financiers	496 246	678 829
Ch. Fin. liées à l'actual. des Coûts de démant.	26 595 423	17 804 824
Produits financiers	-30 698 836	-26 011 020
Produits de crédits à la clientèle	-7 043 264	-7 383 023
Autres produits financiers	-23 655 573	-18 627 997
Résultat de change	1 361 650 554	909 806 889
Pertes de change réalisées	388 170 722	178 307 433
Pertes de change latentes	1 134 733 415	823 292 072
Reprise sur provision pour pertes de change	-122 593 357	-70 540 302
Gains de change réalisés	-22 454 540	-14 505 212
Gains de change latents	-16 205 686	-6 747 103
Total net DT	1 543 137 360	1 039 908 959

(*) La commission de garantie concerne le crédit « ITFC » accordé à la STEG .Ce crédit est destiné au paiement des factures Sonatrach.

Note N° II-7- Produits des placements :

	2018	2017
Revenus des placements et autres	731 218	1 381 507
Total en DT	731 218	1 381 507

Note N° II-8- Autres gains ordinaires :

Le solde de cette rubrique est passé de 11 015 037 Dinars en 2017 à 23 298 457 Dinars à fin 2018.

	2018	2017
Produits nets de cessions d'immobilisations	6 072 856	6 162 569
Autres gains ordinaires	17 225 601	4 852 468
Total en DT	23 298 457	11 015 037

Note N° II-9- Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 16 347 731 Dinars au 31 décembre 2018 contre 10 413 636 Dinars au 31 décembre 2017.

	2018	2017
Pertes sur cessions d'immobilisations	8 421 098	7 658 635
Pertes sur dégâts matériels	93 921	1 946 424
Autres pertes	7 832 712	808 577
Total en DT	16 347 731	10 413 636

Les résultats par activité



I. PRÉSENTATION ÉTATS FINANCIERS :

Le Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME a demandé d'établir des états financiers par activité (gaz et électricité).

Le Conseil d'Administration a décidé, après avoir été convaincu des énormes difficultés d'établir des bilans séparés qui soient fiables et représentatifs, de se limiter à l'établissement d'un état de résultat pour chaque activité sachant que le système d'information de la STEG ne permet pas encore une telle distinction des activités.

L'état de résultat de l'activité Gaz est arrêté sur la base des mêmes méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers toutes activités confondues.

II. DÉTERMINATION DES CHARGES ET PRODUITS :

LES CHARGES :

Elles sont identifiées :

- par leur destination Gaz ou Electricité (compte général) ;
- par les UR (régions gaz, direction gaz, GPL, El Borma ...) ;
- par les UF (distribution Gaz).

Chaque compte de charge a été trié selon l'un des critères sus-indiqués, seules les cessions réciproques sont déterminées par la Comptabilité Analytique au prix coûtant.

Les charges relatives à l'activité électricité sont déterminées par déduction. Ainsi, toutes les autres charges ne répondant pas aux critères sus-indiqués ont été imputées à l'activité électricité.

La cession de gaz aux centrales pour la production d'électricité est calculée à sa valeur comptable (prix coûtant).

Les charges financières sont identifiées par la destination de l'emprunt contracté (pour les coûts d'emprunt) et de la nature de l'immobilisation (pour les coûts de démantèlement).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks sont déterminées au prorata du stock de l'activité Gaz par rapport au stock global d'exploitation.

Les frais administratifs sont calculés par la comptabilité Analytique en appliquant des clés de répartition dont essentiellement le chiffre d'affaires.

LES PRODUITS :

Le chiffre d'affaires est déterminé à partir des comptes spécifiques aux deux activités tels qu'ils apparaissent sur la balance générale des comptes.

La subvention d'exploitation reçue de l'Etat est affectée à l'électricité proportionnellement aux quantités consommées par les centrales y compris le producteur privé « CPC » de Radès.

Les autres comptes de produits sont extraits à travers les UR d'imputation.

Les produits relatifs à l'activité Electricité sont déterminés par déduction du total STEG ou par défaut. Ainsi les produits de placement, les produits des comptes courants et les produits sur cession d'immobilisations pour lesquels il ne peut y avoir de règles de répartition logiques ont été imputés à l'activité Electricité.



Etat de résultat par activité au 31 décembre 2018 (en DT)

	2018			2017		
	GAZ	Electricité	Global	GAZ	Electricité	Global
Revenus	1 280 907 681	3 253 355 789	4 534 263 470	1 101 100 427	2 966 691 015	4 067 791 442
Cession fournie	2 717 195 178	19 836 299	2 737 031 477	1 887 640 042	1 479 111	1 889 119 153
Coût des ventes	-4 639 293 700	-1 475 671 549	-6 114 965 249	-3 213 639 261	-1 433 333 661	-4 646 972 922
Cession reçue	-19 836 299	-2 717 195 178	-2 737 031 477	-1 479 111	-1 887 640 042	-1 889 119 153
Subvention d'exploitation	481 700 000	718 300 000	1 200 000 000	238 500 000	354 666 247	593 166 247
Marge brute	-179 327 140	-201 374 639	-380 701 779	12 122 097	1 862 670	13 984 767
Autres produits d'exploitation	7 926 378	68 476 320	76 402 698	46 163 195	70 593 128	116 756 323
Frais d'administration	- 11 853 433	-46 743 591	-58 597 024	-9 242 433	-47 400 463	-56 642 896
Autres charges d'exploitation	- 164 436 679	-25 469 617	-189 906 296	-33 280 018	-191 893 811	-225 173 829
Résultat d'exploitation	-347 690 874	-205 111 527	-552 802 401	15 762 841	-166 838 476	-151 075 635
Charges financières nettes	- 149 085 060	-1 394 052 300	-1 543 137 360	-89 591 662	-950 317 297	-1 039 908 959
Produits des placements	0	731 218	731 218	0	1 381 507	1 381 507
Autres gains ordinaires	1 330	23 297 127	23 298 457	721	11 014 316	11 015 037
Autre pertes ordinaires	- 650	-16 347 081	-16 347 731	-601	-10 413 035	-10 413 636
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-496 775 254	-1 591 482 563	-2 088 257 817	-73 828 701	-1 115 172 985	-1 189 001 686
Impôt sur les bénéfices			-5 247 268			-4 679 027
Résultat net de l'exercice			-2 093 505 085			-1 193 696 166

Autres informations



Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2018

EN DT

PRODUITS	CHARGES			SOLDES
Revenus & autres prod. d'exploitation	4 579 363 764	Production déstockée	0	
Production immobilisée	97 630 458			
Total	4 676 994 223	Total	0	4 676 994 223
Production	4 676 994 223	Achats consommés	5 205 433 550	Marge sur coût matières
Marge sur coût matières	-528 439 327	Autres charges d'exploitation	224 812 557	-528 439 327
Subvention d'exploitation	1 200 000 000			
Total	671 560 673			Valeur ajoutée brute
Valeur ajoutée brute	446 748 116	Impôts & Taxes	18 583 135	446 748 116
		Charges de personnel	462 694 944	
Total	446 748 116	Total	481 278 079	Excédent brut d'exploitation
Excédent brut d'exploitation	-34 529 963	Autres charges ordinaires	16 347 731	-34 529 764
Autres produits ordinaires	24 029 675	Charges d'intérêts nettes	1 543 137 360	
Reprises sur provisions	31 308 327	Dotations aux amortissements & provisions	638 420 906	
Résorption des participations des tiers	88 840 140	Impôts sur les sociétés	5 247 268	
Total	109 648 180	Total	2 203 153 265	Résultat net
				-2 093 505 085

Tableau de détermination du résultat fiscal 2018

EN DT

Résultat comptable	-2 088 257 617
Les réintégrations	1 562 495 214
Timbres de voyage	30 480
Pénalités de retard et amendes	7 437 741
Pertes de changes Latentes	1 134 733 414
Provisions non déductibles	0
Provisions déductibles	185 431 152
Intérêts/Emprunts pris en charge	843 826
Charge financière non déductible	26 595 423
Amortissement non déductible	7 423 178
Subvention 2017 encaissée 2018	200 000 000
Les déductions	170 107 370
Reprises de provisions	31 308 327
Gains de changes Latents	138 799 043
Résultat fiscal imposable	-695 869 773
Impôt sur les sociétés	25%
Minimum d'impôt 0,1%CA TTC	5 247 268
résultat net après impôt	-2 093 505 085



Les engagements hors bilan au 31 décembre 2018

En DT

	2018	2017
Intérêts sur emprunts	1 940 429 323	1 850 103 568
Cautions bancaires	71 373 384	9 998 612
Engagements donnés	TOTAL= 2 011 802 707	1 860 102 180
Cautions bancaires	1 588 394 630	1 548 155 919
Produit financiers sur branch. a terme	7 507 902	7 251 010
Crédits a utiliser	3 776 897 490	2 980 373 126
Intérêts sur prêts au personnel	14 107 631	8 165 022
Engagements reçus	TOTAL= 5 386 907 653	4 543 931 403
Marches et commandes non soldées	406 831 941	256 019 258
Accréditifs	0	29 605 534
Engagements réciproques	TOTAL= 406 831 941	285 624 792

Rapports de l'auditeur externe



Société d'Expertise Comptable

Inscrite au tableau de l'Ordre des experts Comptables de Tunisie

Mesdames, Messieurs les administrateurs de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG) Tunis-Tunisie

Tunis, le 07 mai 2019

OBJET : RAPPORT GENERAL DU REVISEUR LEGAL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2018

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de révision légale des comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat, et le l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **9 563 753 285DT**, une perte nette de **2 093 505 085 DT**.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendant de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

S.a.r.l au capital de 50 000 dinars RC Tunis n° 47797 - M.F. 014 273 Y/A/M
Complexe YESMINE TOWER BLOC B - 2ème Etage Appt B2-4 Centre Urbain Nord 1082 Tunis
Tél. : (216) 71 94 75 90 / 71 94 75 95 - Fax (216) 71 94 75 99
Email : cegaudit.hl@planet.tn

L'actif de la STEG fait apparaître des immobilisations corporelles achevées d'une valeur brute de 11 845 339 507 DT, amorties pour 6 246 980 025 DT, soit une valeur comptable nette de 5 598 359 482 DT.

Ces immobilisations appellent les observations suivantes :

- 1.1 Le tableau suivant indique une répartition au 31.12.2018 des immobilisations corporelles entre les biens immeubles et les biens meubles :

(Montants en DT)

Eléments	Valeur brute	Amortissements cumulés	VCN
IMMEUBLES (1)	11 687 734 710	6 109 169 417	5 578 565 293
MEUBLES (2)	157 604 798	137 810 609	19 794 189
TOTAUX	11 845 339 508	6 246 980 026	5 598 359 482

(1) : Equipements de productions, terrains et constructions et matériels de comptage
 (2) : Matériel roulant & équipements de bureaux

Comme indiqué au niveau de notre rapport de révision des comptes de l'exercice clos au 31.12.2017, la STEG s'est dotée d'une structure dédiée aux travaux d'inventaire physique des immobilisations (lettre d'instruction n° 61-14 du 1er aout 2014 relative à la création du projet « inventaire physique des immobilisations »). Le planning des travaux d'inventaire s'étale jusqu'à fin 2018, et ce pour couvrir l'ensemble du patrimoine immobilisé. Il est à signaler que les présents états financiers intermédiaires ont enregistré le retrait de diverses immobilisations. Ces immobilisations d'une valeur de 42 063 142 DT complètement amorties n'ont pas été attestées par l'inventaire physique, elles se détaillent comme suit :

RUBRIQUE / ANCIENNETE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VCN
Avant la création de la STEG (1962)	96 130	-96 130	0
Mobiliers et agencements	86 697		
Pièces de rechange & outillage	176		
Installations techniques	9 257		
DE 1963 à 1990	30 292 616	-30 292 616	0
Postes	4 520 980		
Mobiliers et agencements	3 393 161		
Matériel informatique et autres	2 220 354		
Pièces de rechange & outillage	8 724 978		
Matériel de transport	142 936		
Installations techniques	11 290 207		
DE 1991 à 2000	6 990 530	-6 990 530	0
Mobiliers et agencements	1 746 755		
Matériel informatique et autres	5 124 504		
Pièces de rechange & outillage	4 579		
Matériel de transport	50 236		
Installations techniques	64 455		
DE 2001 à 2015	4 683 866	-4 683 866	0
Postes	415 744		
Mobiliers et agencements	203 442		
Matériel informatique et autres	3 630 703		
Pièces de rechange & outillage	80		
Matériel de transport	4 574		
Installations techniques	429 323		
Total général	42 063 142	-42 063 142	0



Par ailleurs, la STEG ne dispose pas de titres de propriétés de certains terrains dont la valeur s'élève à 8 243 529 DT.

- 1.2 La STEG a reçu lors de sa création par le décret-loi n° 62-08 du 03 avril 1962 un patrimoine immobilier. Une commission dont la composition a été actualisée par l'arrêté, conjoint entre le ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministère de l'énergie et des mines, du 10 mars 2016 est chargée de l'évaluation de ce patrimoine transféré à la STEG.

Nous n'avons pas reçu de rapports pouvant servir de base et à l'enregistrement comptable éventuel et à l'expression de notre opinion sur la valeur de cet actif. En conséquence nous ne pouvons pas évaluer l'impact des travaux de la commission sur les totaux du bilan, des immobilisations et des capitaux propres.

3. PARAGRAPHES D'OBSERVATIONS

Sans mettre en cause notre opinion ci-dessus formulée, nous attirons l'attention du lecteur sur les points suivants :

3.1 Application des normes comptables internationales

La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises prévoit dans son article 03 la possibilité d'une dérogation aux prescriptions des normes tunisiennes à condition d'obtenir l'autorisation du ministère des finances.

Comme décrit au niveau de la note relative à la présentation des principes comptables, la STEG recourt aux normes internationales notamment : IAS 21 relative aux opérations en monnaie étrangères ; IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 23 relative aux coûts d'emprunts sachant que le système comptable tunisien est doté des normes traitant du même objet à savoir NCT 15 ; NCT 05 et NCT 13.

Par correspondance n° 03-170828 du 18 janvier 2018, le ministère des finances n'a pas autorisé la STEG à appliquer les normes internationales d'informations financières, et ce dans l'attente de l'avis définitif du Conseil National de la Comptabilité.

Par ailleurs, l'intelligibilité est une qualité essentielle des états financiers. En conséquence, et pour permettre une compréhension aisée des états financiers et une évaluation de l'impact financier de l'adoption des normes internationales, nous sommes d'avis de prévoir une note additionnelle dégageant les écarts entre les deux référentiels national et international.

3.2 Prise en compte de besoins de lecteurs privilégiés

Le cadre conceptuel de la comptabilité financière tel que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 recommande dans son paragraphe n° 13 la prise en compte de besoins spécifiques de lecteurs privilégiés. L'Etat tunisien se positionne à l'égard de la STEG comme fournisseur de capitaux et Administration dotée de pouvoir de réglementation et de contrôle. L'Etat tunisien se présente aussi comme garant de certains crédits de la STEG. Aussi la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a des besoins d'information sur les engagements de la STEG. En conséquence, les notes établies aux états financiers doivent prendre en considération d'une manière intelligible les besoins de ces deux lecteurs privilégiés et ce notamment pour la situation de l'endettement et son évaluation à la clôture.

fournisseur DEWCO :

(Montants en DT)		
Objet	Référence marché	Montant
Station de compression AIN-TURKIA	G15 I 6550	16 095 729
Station de compression ZRIBA		28 753 771
Modification de la station de compression M'SAKEN	TG 0500189	2 911 135
TOTAL		47 760 635

Il est à signaler que DEWCO INTERNATIONAL a été déclarée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Pontoise (France) :

- Date de cessation de paiement : 01-03-2016 ;
- Date de désignation d'un administrateur : 01-03-2016 ;
- Date de désignation d'un liquidateur : 26-10-2016

Par ailleurs, la STEG a obtenu une ordonnance sur requête pour chacun des marchés ci-dessus cités en vue de déterminer l'étendue des travaux réalisés et ceux restant à engager.

C'est ainsi que le rapport d'expertise effectuée au cours du mois de juin 2018 concernant la Station de Compression ZRIBA indique que les dépenses restant à engager pour pouvoir exploiter ladite station sont estimées à 5 850 000 DT.

Les éléments réunis jusqu'à la date de la rédaction du présent rapport sont insuffisants pour exprimer une opinion sur les conséquences de cette situation notamment la nécessité de constater une dépréciation sur la valeur des actifs, et l'effet de tout litige éventuel avec le fournisseur défaillant.

3.4 Consolidation des déficits vendeurs

La STEG et British Gaz ont conclu une convention (13 mai 2003) ayant pour objet la consolidation des déficits vendeurs du gaz sur les sites MISKAR et HASDRUBAL. L'ETAP a adhéré à cette convention à la date du 02 février 2009.

Cependant la STEG a toujours continué à facturer des déficits vendeurs sur des bases individualisées (par site), et ce vu les difficultés pratiques liées à l'application de la modalité de consolidation des déficits vendeurs.

Pour l'exercice 2018 le déficit vendeur facturé et enregistré a été de **220 732 DT**. Le total facturé depuis 2006 a atteint le montant de **196 881 552 DT**. Par ailleurs, la STEG a constitué une provision à concurrence de **46 000 000 DT** (note I-10) en couverture du risque éventuel de remboursement partiel des montants déjà encaissés à ce titre et lié à l'application rétroactive de l'accord de consolidation.

En l'absence d'une situation contradictoire entre les parties, nous ne pouvons pas estimer l'impact de l'application de la modalité de consolidation sur les états financiers.

3.5 Revenus non facturés

Les états financiers reflètent des revenus provenant de la vente d'électricité pour une valeur de **3 242 027 148 DT**.

Outre la perte technique qui constitue une consommation normale du cycle d'exploitation, la STEG subit une autre perte due principalement à une consommation illégale (revenus non facturés) d'une valeur qui ne peut être estimée de manière raisonnable.



La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1. Fiabilité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 87-529 du 1^{er} avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat, nous avons procédé aux investigations nécessaires en vue d'apprécier notamment les procédures administratives, financières et comptables en vigueur au sein de la STEG, les modalités d'établissements des budgets ainsi que celles afférentes à la passation des marchés pour s'assurer de la fiabilité du système de contrôle interne de la STEG. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que sa fiabilité incombe à la direction.

Nos remarques, observations et conclusions relatives au contrôle interne et aux procédures ont été consignées dans un rapport distinct adressé au conseil d'administration de votre société.

2. Rapport du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction, et notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 87-529, notre responsabilité consiste à confirmer les informations données par le conseil d'administration et de les compléter si nous le jugeons nécessaire et de vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la STEG dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport du conseil d'administration et son contenu tel que prévu par les dispositions de l'article 7 du décret n° 87-529, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie ou information manquante significative ou rendue obligatoire par les textes en vigueur.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait et de compléter les informations manquantes.

P/CEGAUDIT

LOTFI HAMMI





Société d'Expertise Comptable

Inscrite au tableau de l'Ordre des experts Comptables de Tunisie

de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG) Tunis-
Tunisie

Tunis le 8 mai 2019

OBJET : RAPPORT SPECIAL DU REVISEUR LEGAL POUR L'EXERCICE 2018

En exécution de la mission de révision légale des comptes annuels de la STEG qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions de l'article 9 du décret n° 87-529 du premier avril 1987 fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat, nous citons ci-dessous les conventions et opérations visées par le décret sus-indiqué relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celle obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS DE DETACHEMENT

La STEG est liée avec le ministère de l'industrie et de l'énergie et la présidence du gouvernement par des conventions de détachement.

La STEG continue à supporter la masse salariale des détachés qu'elle facture au ministère et au présidence du gouvernement. Le détail s'établit comme suit:

ORGANISME	Nombre d'agents détachés	Salaire brut servis en 2018	Facturation 2018
MINISTERE DE L'INDUSTRIE	04	239 815	275 787
PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT	01	69 337	79 738
TOTAUX	05	309 152	355 525

II. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Elément	PDG	DGA	TOTAL
Rémunération brute	79 057	59 986	139 043

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des opérations visées à l'article 9 du décret n° 87-529 du 1er avril 1987.



S.a.r.l au capital de 50 000 dinars RC Tunis n° 47797 - M.F. 014 273 Y/A/M
Complexe YESMINE TOWER BLOC B - 2ème Etage Appt B2-4 Centre Urbain Nord 1082 Tunis
Tél. : (216) 71 94 75 90 / 71 94 75 95 - Fax (216) 71 94 75 99
Email : cegaudit.hl@planet.tn

Décisions du Conseil d'Administration



Décision du 12 Avril 2019

Après discussions, le Conseil d'Administration arrête les états financiers au 31 décembre 2018 conformément au projet qui lui a été soumis et recommande de les transmettre à l'auditeur externe à l'effet de l'examen nécessaire et des vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur en la matière.

Décision du 23 Mai 2019

Après avoir pris acte de l'opinion exprimée par l'auditeur externe, le Conseil d'Administration approuve les états financiers de la STEG arrêtés au 31 décembre 2018.